

## COMMUNE DE LARNAGE

### CONSEIL MUNICIPAL DU 30-05-2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 30 mai à 19h00 s'est réuni dans la salle de la mairie, le conseil municipal de la commune de Larnage sous la présidence de Mr Gérard ROBERTON maire.

Etaient présents : Mr ROBERTON Gérard, Mme BELLE Céline, Mme MORCEL Emmanuelle, Mme DURAND Eliane, Mr BOUCHARDON Jean-Christophe, Mr ROUDIER Romain, Mme GLEYSE Isabelle, Mr FLANDIN Nicolas, Mr Cyril LAURENT,

Etaient excusés : Mme VILLOT Aurélie a donné pouvoir à Mme MORCEL Emmanuelle ; Mr NODIN Cyril a donné pouvoir à Mr BOUCHARDON Jean-Christophe

Etaient absents : Mr CALLET Cédric, Mme BUIT Catherine, Mr BLAISE Bastien, Mme PERRIN Anne

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle MORCEL

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 09

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 17-05-2024

#### I-Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### II-Affaires soumises à délibération

##### **D016-2024 – DM N°01**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Imputations	Ouvert	Imputations	Ouvert
R F 002	+ 4 243.87 €	D I 1338	+ 39 316.00 €
R F 74111	- 4 243.87 €	R I 1348	+ 39 316.00 €
D F 042 / 6811	+ 906.32 €	R I 040 / 2804181	+ 299.18 €
D F 011 / 60623	- 906.32 €	R I 040 / 281532	+ 607.14 €
		R I 10 / 10226	- 906.32 €

Le conseil municipal à l'unanimité valide les écritures comptables.

##### **D017-2024 – REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le règlement intérieur de l'école a été réactualisé pour la rentrée 2024-2025.

Mr le Maire propose un document de travail et demande aux conseillers municipaux de se positionner et d'apporter les modifications qu'ils souhaitent.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide le règlement intérieur de l'école de Larnage.

##### **D018-2024 – ANNULATION SERVITUDE DESBOST**

Aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard ALLEMAND, en date du 12 juin 1971, il a été établi une convention de servitude de non aedificandi d'une surface totale de 260 m<sup>2</sup> grevant les parcelles cadastrées section B numéros 577, 579, 580 et 582, au profit de la parcelle originairement cadastrée section B numéro 690. Aucun plan n'est annexé audit acte et qu'il n'est pas possible de connaître l'emprise exact de ladite servitude.

La parcelle originellement cadastrée section B numéro 690 a été divisée en deux nouvelles parcelles, à savoir les parcelles cadastrées section B numéro 1063 et 1064 (document d'arpentage dressé par Monsieur Percevault Géomètre-expert à Tournon le 13 août 1968, visé par le service du cadastre sous le numéro 143).

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Michel Sorrel notaire à Tain l'Hermitage, 23 février 1976, la parcelle cadastrée section B numéro 1064, a été cédée à la commune.

En l'espèce les héritiers de Monsieur Desbost ont découvert lors de la signature du compromis de vente de la maison, la présence d'une convention de servitude établie en 1971 entre les parcelles de leur père et de leur grand-père. Cette clause indique une servitude de non-construction de 260m<sup>2</sup> sur le terrain de leur père et qui profite à la parcelle 690 (parcelle de l'ex-maison des grands-parents construite en 71 en face de la route des carrières).

La maison a été vendue depuis et la parcelle 690 a été divisée en 2 parcelles, les 1063 et 1064 (la 1063 et celle de la maison et la 1064 aurait été cédée à la commune).

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise l'annulation de la servitude et autorise le Maire à signer les actes notariés y afférent.

### **D019-2024 - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE LA PARCELLE ISSUE DE LA PLACE DITE « GABRIEL TRAVERSIER »**

Par délibération du 26-03-2024, le conseil municipal avait validé la cession gratuite à Baptiste OSTERNAUD, d'une parcelle issue de la place dite Gabriel Traversier d'une superficie de 02 m<sup>2</sup>. Afin de pouvoir valider la vente, il faut procéder à la désaffectation de la parcelle et prononcer le déclassement du Domaine Public Communal.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise la désaffectation et le déclassement de la parcelle issue de la place dite « Gabriel Traversier » et autorise le Maire à signer les actes notariés y afférent.

### **III – Affaires non soumises à délibération**

Rapport des commissions

- Commission Ecole
- Commission Travaux – RD 163
- Larna'joie
- L'ardéchoise
- Cinéma en plein air

Questions diverses

Fin de séance à 21h30

Le Maire  
Gérard ROBERTON

La secrétaire de séance  
Emmanuelle MORCEL